

*Questions orales***LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT****LE TRANSPORT DES GRAINS PAR THUNDER BAY**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il n'est pas sans savoir que plus de 800 travailleurs à Thunder Bay ont été licenciés faute de travail dans le secteur des grains, que c'est également le cas de 500 autres travailleurs ailleurs dans le réseau de la voie maritime et que les transporteurs des lacs ont déclaré qu'un tiers de leur flotte restera à quai pour plus d'une année. Je voudrais demander au ministre des Transports quelles mesures son gouvernement va prendre, afin de s'assurer que Thunder Bay reçoive sa juste part du transport des grains.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Sauf erreur, tout le monde reconnaît que la sécheresse qui sévit dans l'ouest du pays est tout à fait regrettable.

À l'heure actuelle, la Commission canadienne du blé n'a pas encore décidé des quantités de grains qui seront acheminées. Nous sommes extrêmement sensibles à la question que mon collègue a soulevée pour ce qui est de Thunder Bay. Nous surveillons la situation de très près. Grâce à la collaboration de la Commission canadienne du blé, nous espérons être en mesure d'envisager ce que le député a appelé une juste part du transport des grains.

L'ADMISSIBILITÉ À L'ASSURANCE-CHÔMAGE DES TRAVAILLEURS MIS À PIED

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration, qui que ce soit qui réponde au nom de la ministre aujourd'hui.

À Thunder Bay, du fait des normes variables d'admissibilité, il faut 17 semaines de travail pour être admissible à l'assurance-chômage. En outre, les gens qui perdent leur emploi du fait de la sécheresse devraient être traités de la même façon que les producteurs des Prairies.

Le gouvernement est-il disposé à renoncer aux normes variables d'admissibilité appliquées normalement, afin que les travailleurs qui n'ont que dix ou 12 semaines de travail puissent toucher des prestations d'assurance-chômage?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, je pense que je peux rappeler à cette Chambre que le régime d'assurance-chômage est là pour donner l'assurance d'une rémunération au travailleur qui vient de perdre son emploi et n'est pas un régime qui peut devenir un régime de revenu supplémentaire. Face à la situation qui existe actuellement à Thunder Bay, nous avons demandé un rapport. Comme ministre, nous sommes à l'étudier et je suis convaincue qu'avec la stratégie de l'emploi et le nombre de programmes que nous avons en place, nous pourrions donner l'assurance à ces travailleurs d'avoir un remplacement de revenu pour pouvoir leur aider à supporter cette période difficile comme travailleurs sans emploi.

[Traduction]

L'AVORTEMENT**LA CAUSE DEVANT LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE QUE L'AUDIENCE NE SOIT PAS REPORTÉE**

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'ai été consterné et fâché d'apprendre par les médias que le ministre intervenait pour faire reporter indéfiniment la cause de M. Borowski que devait entendre la Cour suprême en octobre.

À la lumière du jugement rendu dans l'affaire Morgentaler, qui laisse en suspens les droits des enfants à naître, et compte tenu du fait que le ministre a lui-même déclaré à la presse qu'il ne voulait pas faire de démarches devant les tribunaux sans savoir si la nouvelle loi sur l'avortement que pourrait adopter le Parlement allait être constitutionnelle, pourquoi le ministre ne cesse-t-il pas de permettre à son ministère de juger l'affaire à l'avance par manque d'objectivité, pourquoi ne retire-t-il pas son intervention et ne permet-il pas à la cause d'être entendue?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dois rectifier les propos du député. Le ministère de la Justice ne manque pas d'objectivité. J'assume l'entière responsabilité de tout conseil que je donne au gouvernement. Qui plus est, dans le cas qui nous intéresse, je suis convaincu que le député conviendra avec moi à bien y penser qu'il serait souhaitable que la cause de M. Borowski soit entendue dans le cadre d'une législation pertinente.

Le tribunal ne souhaite généralement pas se prononcer sur une question dans l'abstrait mais préfère fonder sa décision sur la législation pertinente ou l'opinion du Parlement en la matière. Je n'estime pas avoir été négatif mais plutôt avoir agi de façon que la cause Borowski soit entendue à un moment où le Parlement se sera prononcé sur cette question très importante et très délicate.

M. Belsher: Question supplémentaire, Monsieur le Président.

LE DÉBAT SUR L'AVORTEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Selon l'article qui rapportait aujourd'hui cette nouvelle, monsieur le Président, le ministre aurait déclaré que, dans le débat sur l'avortement, le gouvernement a déjà fait un certain choix. Le ministre pourrait-il nous dire s'il en est bien ainsi ou si le journaliste a mal rapporté ses propos?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les membres du Comité permanent de la justice et du solliciteur général m'ont abondamment interrogé. Si le député consultait ses collègues qui étaient là, le député de London-Est et le député de Kitchener, il pourrait se renseigner sur les propos que j'ai effectivement tenus et tirer lui-même ses conclusions.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA COUR SUPRÊME—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Je conteste son assertion selon laquelle il serait chargé de régler les travaux de la Cour suprême du Canada. Il a déclaré en effet que les juges de cette haute instance préféreraient ne pas connaître d'affaires